

# REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 septembre 2008 à 20h30

L'an deux mille huit et le mardi seize septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis au siège de la C.C.B.A. à Nogaro, sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

**Etaient présents** : **BOURROUILLAN** : FOURCADE Christian et BRAZZALOTTO Michel, **LE HOUGA** : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, **LANNE-SOUBIRAN** : IMBERT Yves et MANAS Francis, **LAUJUZZAN** : SAMALENS Guy (suppléant de SENAC Claude), **LOUBEDAT** : SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES** : VINCENT Caroline **MAGNAN** : DUCLAVE Jean et FORGET Nicole (suppléante de LAFFITTE DUCLER Bernard), **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, **MONGUILHEM** : DUPIN Bernard et DUCERE Jean, **MONLEZUN d'ARMAGNAC** : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, **MORMES** : CARRERE Hervé, **NOGARO** : PEYRET Christian, MARTINOT Maryse et BELTRI Joseph (suppléant de GARET Gilles), **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean Claude. **SORBETS** : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques et WEEVERS Cornélia, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard et LAFFOURCADE Gérard (suppléant de GARBAGE Philippe).

**Absents excusés** : **LAUJUZZAN** : SENAC Claude (remplacé par SAMALENS Guy) et FARBOS Jean-Jacques, **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **NOGARO** : GARET Gilles (remplacé par BELTRI Joseph), PUJOL Jean-Pierre, **SALLES D'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe,

**Absents** : **LOUBEDAT** : OREJA Daniel, **MORMES** : SPOERRY Gérard

**Secrétaire de séance** : Christian PEYRET

**Date de convocation** : 04 septembre 2008

**Ordre du jour** :

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 juillet 2008*
- *Information sur les obligations intercommunales et communales en matière d'accessibilité*
- *Approbation du projet de règlement de voirie*
- *Constitution du groupe de travail chargé de la problématique «Démographie médicale»*
- *Télétransmission des actes au contrôle de légalité*
- *Tourisme : moyens humains supplémentaires pour l'Office de Tourisme*
- *Questions diverses*

Nogaro, le 04 septembre 2008

Le Président, Pierre GUICHANNE

Monsieur le Président remercie tous les délégués présents et énonce les personnes excusées.  
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## **I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire :**

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le compte-rendu du 13 mai 2008. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **II. Approbation du projet de règlement voirie**

Afin de définir précisément les modalités de gestion de la compétence en matière de voirie de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac et de préciser les relations avec la structure gestionnaire, le Syndicat Mixte du Canton de Nogaro (S.M.C.N.) la commission voirie, réunie le 28 août dernier a approuvé le projet de règlement envoyé avec la convocation au présent Conseil Communautaire.

Ce dernier permettra en outre de définir les modalités de coordination, les procédures administratives et les règles techniques qu'il convient d'observer pour réaliser les travaux sur et sous le domaine public. Il précise également les travaux qui restent de la compétence communale, la prise en charge de voies nouvelles ainsi que les relations administratives et financières entre la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du Canton de Nogaro.

Les membres du Conseil se prononcent favorablement sur le projet de règlement présenté et approuve le retrait d'une phrase de l'article 3 relative aux trottoirs (une proposition de modification des statuts pourra intervenir ultérieurement).

Le projet approuvé sera transmis au Syndicat Mixte du Canton de Nogaro afin qu'il se prononce également avant qu'une délibération concordante définitive soit prise par le Conseil Communautaire.

## **III. Constitution du groupe de travail chargé de la problématique «Démographie médicale»**

Afin de réfléchir à la problématique de la démographie médicale un groupe de travail est constitué. Il comprendrait (sous réserve d'accord de la part des personnes extérieures pressenties), les membres suivants :

Elus du Conseil

- Christian PEYRET,
- Alain FAGET,
- Gilles GARET,
- Pierre CAPDEPONT,
- Jean-Pierre BRUNO,
- Cornelia WEEVERS,

Personnes extérieures qualifiées

- M. REGNIER Bertrand de Saint-Martin d'Armagnac,
- Mme KUNTZ de Bourrouillan,
- Mme BORTOLASO Joëlle de Monguilhem,
- Mme MASSAROTTO Carole du Houga.

## **IV. Télétransmission des actes au contrôle de légalité**

Le Président propose de sursoir à statuer sur le rapport N°18-2008, relatif à la télétransmission des actes au contrôle de légalité en raison de la situation départementale prévoyant la suppression des postes de sous-préfets d'arrondissement.

Les membres du Conseil approuvent le report de cette décision.

## **V. Tourisme : moyens humains supplémentaires pour l'Office de Tourisme**

Le Président indique qu'à l'occasion d'une réunion de travail, les responsables de l'Office de Tourisme l'ont informé des difficultés rencontrées par l'association pour pouvoir initier des actions et mettre en place des produits touristiques dans la mesure où les moyens humains actuels de l'association se consacrent entièrement à l'accueil et l'information touristiques.

Les décisions du Conseil d'administration, faute de moyens humains suffisants, sont donc difficiles à mettre en œuvre ; aussi, cette situation tend à 'décourager et à user' l'équipe bénévole.

Au regard de cette situation et de la volonté de la Communauté de Communes de dynamiser l'activité touristique de notre territoire, il semble opportun de réfléchir à la mise en place de moyens humains supplémentaires au sein de l'office de tourisme.

Le Président précise qu'avant la mise en place de moyens humains supplémentaires par l'Office de Tourisme, il est nécessaire que le Conseil Communautaire émette un avis et indique sa position aux responsables de l'association dans la mesure où une convention d'objectifs lie les deux structures.

Une information est également donnée sur les réflexions du Pays d'Armagnac visant au recrutement d'un emploi mutualisé entre les offices de tourisme de son territoire afin d'accompagner la mise en œuvre des schémas locaux de développement touristique et dont la charge financière serait de 20% du prorata utilisé.

Les membres du Conseil approuvent l'engagement de la démarche décrite ci-dessus par l'Office de Tourisme à savoir :

- la mise en œuvre de moyens humains supplémentaires par l'Office de Tourisme consacrés au développement touristique ;
- l'engagement dans la démarche proposée par le Pays d'Armagnac si l'Office de Tourisme souhaite y adhérer en complément.

## **VI. Question diverses**

### ***Participation à l'étude portée par la CCI du Gers relative aux retombées de la future A65***

Christian PEYRET, responsable de la commission économique indique que les Communautés de Communes du Leez et de l'Adour, du Bas Adour Gersois, du Bas-Armagnac, du Grand Armagnac et des Monts et Vallées de l'Adour, la Préfecture du Gers, le Conseil Général et la CCI du Gers ont, en réunion du 11 septembre 2008, acté la décision de conduire une étude visant à définir un projet économique pour l'ouest gersois, considérant que la future A65 peut être une opportunité économique pour l'ouest du Gers.

Cette étude, dont la réalisation sera confiée à un cabinet d'études spécialisé a pour objectif, de répondre aux cinq principales questions suivantes :

- la future A65 peut-elle offrir une opportunité ou, à contrario, être une menace en matière de développement économique pour l'ouest du département du Gers ?
- quels sont les atouts, les faiblesses et les projets des territoires de l'ouest gersois ?
- quels sont les projets économiques des départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, et quels sont les impacts de ces projets pour le Gers ?
- quels projets économiques doit-on mettre en œuvre dans l'ouest gersois ?
- quelles sont les alliances gagnantes et réalisables à établir pour le succès des projets économiques identifiés ?

Christian PEYRET indique que l'ensemble des partenaires a souhaité que la CCI soit le Maître d'Ouvrage de cette prestation (consultation des prestataires, signature du marché, coordination, rassemblement du budget).

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette étude par un cabinet spécialisé est estimé à 40 000 € TTC.

Il a été convenu en séance du 11 septembre 2008, que cette étude sera cofinancée à hauteur de 33 000 € par l'Etat (FNADT : 20 000 €), la CCI du Gers (8 000 €), les cinq Communautés de Communes pour un total de 5 000 €, soit 1 000 € pour chacune des cinq Communautés de Communes, et que la Région sera sollicitée pour le financement du solde (7 000 € TTC).

Il propose donc au conseil Communautaire la prise en charge de cette étude à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, **APPROUVENT**, à l'unanimité, la prise en charge de l'étude décrite ci-dessus et son financement sur le chapitre 62 pour un montant de 1 000 €.

### ***Communication***

Le Président informe le Conseil de la proposition formulée par la commission communication, à savoir l'insertion dans le prochain bulletin d'un 'trombinoscope' des délégués communautaires.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Une photo est prise de chacun des membres titulaires présents. Les absents seront contactés afin d'obtenir également leur photo.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, le Président clôture la séance à minuit.

Le Président, Pierre GUICHANNE.